

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER  
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction générale de l'aviation civile

Paris, le 26 AVR. 2010

Direction de la sécurité de l'Aviation civile  
Direction aéroports et navigation aérienne

## ATTESTATION DE CONFORMITÉ DE TYPE

Référence	Indice
2009-V	Indice A

Affaire suivie par :  
Jean-Luc THIRION  
Secrétariat CNMSA (STAC)  
Mél : jean-luc.thirion  
@aviation-civile.gouv.fr  
Tél. : 01 49 56 83 42  
Fax : 01 49 56 83 02

Vu le Règlement d'instruction des demandes d'attestation de conformité approuvé par la commission nationale des matériels de sécurité aéroportuaire lors de sa séance du 24/05/07,  
Vu les vérifications effectuées par les représentants de la CNMSA le 14/12/2009,  
Vu les PV d'essais de l'IFTH,  
Vu le dossier technique présenté par le demandeur,

La présente attestation de conformité, référence 2009-V Indice A, est délivrée à la société :

**Guy LEROY SAS**  
**5, Rue du Maresquet**  
**BP 3**  
**62120 NORRENT FONTES**

pour l'équipement suivant :

- Type : **Vêtement de feu SSLIA**
- Référence du vêtement de feu type : **Modèles veste GL VES 299 + surpantalon GL SUP 8**
- Référence du dossier technique présenté par le demandeur : **courrier électronique du 12 avril 2010.**

Cette conformité est appréciée par rapport aux spécifications techniques communes des Vêtements de feu SSLIA V1R3 du 05/11/2007, approuvées par arrêté interministériel le 5 novembre 2007 et publiées au Journal Officiel de la République Française le 4 janvier 2008.

Le logo prévu par l'arrêté du 18 janvier 2007 et défini par la CNMSA peut y être apposé.

Toute modification des caractéristiques des équipements est soumise à accord préalable du ministre chargé de l'aviation civile, sur proposition de la commission nationale des matériels de sécurité aéroportuaire.

La présente attestation est valable pour tous les équipements du même type livrés avant le **12 avril 2020**.

Fait à Paris le 26 avril 2010

Pour le ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Le directeur  
aéroports et navigation aérienne  
  
Alain PRINTEMPS  


Direction de la Sécurité  
de l'Aviation Civile  
50, rue Henry Farman  
75720 Paris cedex 15  
Tél : 01 58 09 43 66



Secrétariat CNMSA : Service Technique de l'Aviation Civile  
Subdivision SE/E/LIA  
9 av. Dr Maurice Grynfogel  
BP 53735  
31035 TOULOUSE CEDEX 1

Présent  
pour  
l'avenir